

Saint-Brieuc, le 27 SEP. 2016

N / Ref : CAB/NH/2344

Courrier reçu le

03 OCT. 2016

Monsieur le Maire,

En mars dernier, nous avons présenté la feuille de route de notre "réforme sociale" qui vise, à travers 10 chantiers, à rénover en profondeur les politiques du Département en tant que chef de file de l'action sociale. L'un de ces « chantiers » concerne la refonte indispensable du secteur de l'aide à domicile.

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) soutiennent les personnes âgées ou en situation de handicap, dépendantes, dans les tâches de la vie quotidienne. Ces interventions sont en partie financées par le Département au titre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et l'Aide sociale (services ménagers), le reste à charge étant assumé par l'utilisateur.

Si nous réformons aujourd'hui c'est parce que nous voulons pérenniser l'aide à domicile.

**Nous voulons continuer à garantir des prestations de qualité à nos administrés, sans rupture de service, sur tout le territoire.**

**Nous voulons que les salariés et les agents qui travaillent auprès d'eux conservent leur emploi.**

**Nous voulons que les Costarmoricains continuent à voir leur imposition départementale stabilisée.**

Or, pour atteindre ces objectifs et préserver cette aide à domicile, il est **nécessaire de réformer** en profondeur le secteur d'activités. Le rapport de la Cour des comptes paru en juillet 2016 et le rapport départemental débattu en avril 2014 le soulignent d'ailleurs très clairement. Bien sûr, comme toutes les réformes, notre démarche sera soumise à son lot de contre-vérités, de critiques. Mais j'en appelle à **notre sens partagé de la responsabilité** pour mettre fin à l'immobilisme.

Dans la plupart des départements, dont les Côtes d'Armor, les SAAD sont confrontés à d'importantes difficultés en raison d'un nombre insuffisant d'heures de prestations réalisées par opérateur. Ce trop faible nombre d'heures facturées ne leur permet pas d'absorber les charges administratives nécessaires à rendre un service de qualité. Il est désormais urgent d'agir pour mettre fin à la situation actuelle qui engendre chaque année un déficit d'1,2 M€.

**La situation n'est plus tenable.** Si nous ne réagissons pas, ce sont potentiellement une dizaine de SAAD qui se retrouveront en cessation de paiement d'ici à la fin de l'année. Concrètement, cela se traduirait par un risque important de licenciements et de rupture de ce service d'aide auquel les usagers ont légitimement droit.

.../...



C'est dans ce contexte que nous avons décidé, lors de la session du 19 septembre dernier, de **prendre nos responsabilités** en engageant une refonte du secteur visant à le pérenniser et à le renforcer.

Cette réforme se traduira par un appel à candidatures, au printemps 2017, qui visera à sélectionner des structures suffisamment robustes pour garantir leurs équilibres budgétaires et assurer la pérennité du service, avec la même proximité que celle dont bénéficient les usagers aujourd'hui. Ces choix seront effectués en fonction des spécificités de chaque territoire, **à l'issue de la large concertation que nous menons actuellement**. Il se déroulera dans une optique de fusions/mutualisations des opérateurs, qui seront habilités et inscrits dans une démarche de partenariat privilégié avec le Département *via* des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Lancée courant juillet, la démarche de concertation se poursuit avec l'ensemble des acteurs du secteur (intercommunalités, communes, fédérations, opérateurs, AMF...) jusqu'à la fin de l'année 2016 selon le calendrier suivant :

- depuis juin : rencontres avec les trois fédérations du secteur de l'aide à domicile
- juillet / septembre : rencontres avec les Présidents d'EPCI
- courant du mois d'octobre : rencontres avec les Présidents des opérateurs
- novembre-décembre : mise en place d'ateliers pour construire les modalités de l'appel à projet.

Nous avons souhaité que ce travail de concertation, mené par Sylvie GUIGNARD, Vice-présidente en charge de l'accompagnement des personnes âgées, se déroule à l'échelle des futurs EPCI. En effet, ce sont des territoires pertinents pour 2 raisons. La première est de prendre en compte une éventuelle saisie de la compétence « action sociale » par ces nouveaux ensembles. La seconde est de préserver une équité entre les opérateurs et ne pas favoriser le secteur à but lucratif qui se tourne naturellement vers les zones les plus denses en terme de population.

Dans l'immédiat, pour assurer une phase de transition et d'accompagnement constructive, nos services mettent à disposition des SAAD des outils d'auto-diagnostic. Une fois cette évaluation réalisée, nous serons aux côtés des opérateurs pour les aider à progresser avec l'appui d'une ingénierie dédiée.

Par ce courrier, je veux vous assurer que je mettrai tout en œuvre, avec les élus qui m'entourent, pour garantir la continuité du dispositif en faveur des usagers qui en bénéficient dans votre commune. **Ce service que nous finançons, nous voulons le sauvegarder** car nous partageons totalement le souhait des personnes âgées ou en situation de handicap, dépendantes, de rester vivre chez elles. Elles y ont leurs attaches, leurs repères, elles y sont près de leurs proches, elles s'y sentent bien. C'est donc l'essence même de notre mission que de nous battre pour les accompagner au mieux dans ce choix de vie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien Cordialement*

Alain CADEC

